



ENCADREMENT SANITAIRE DE LA PRATIQUE DE L'AÏKIDO



Septembre 2021

🕒 Généralités :

- Propreté des pratiquants et des tenues, ongles courts,
- Absence de bijoux et de piercing,
- Port de Zoris pour se déplacer du vestiaire jusqu'au tatami,
- Vérifier la propreté du tatami et de son approche, la présence de douches et leur état.

🕒 Au dojo :

Pour mémoire, pour une première inscription dans le club, délivrance de la licence sous réserve de la présentation d'un certificat médical dont une copie sera conservée par le dirigeant du club. Attention, le certificat médical doit dater de moins d'un an tout au long de la saison.

Prévoir :

- Affichage des numéros d'urgence et téléphone disponible.
- une trousse de secours
- la liste des pratiquants avec le numéro de téléphone de la personne à prévenir.

🕒 En stage :

Pour mémoire, nécessité de vérifier le certificat médical de non contre-indication à la pratique, en cours de validité, sous forme de tampon sur le passeport et/ou de document papier. La pratique d'un examen rapide à l'entrée du stage n'est pas recommandée.

Le médecin de ligue peut être sollicité pour toute information concernant l'organisation de la couverture sanitaire du stage. Il est recommandé de repérer les médecins participants, de leur demander s'ils sont d'accord pour être sollicités en cas d'accident.

Prévoir, au minimum :

- un téléphone disponible avec numéros d'urgence
- une trousse de secours
- pour les stages fédéraux ou internationaux :
 - informer le centre de secours le plus proche de la manifestation
 - Prévoir un espace libre du tatami pour un éventuel blessé en attendant les secours. Dans la mesure du possible ne pas mobiliser le blessé sans avis d'un médecin ou d'un secouriste).

🕒 Lors des passages de grade :

Nécessité de vérifier le certificat médical de non contre-indication à la pratique intensive datant de moins d'un an, sous forme de document papier. Un examen cardiologique est recommandé pour tout postulant de plus de 50 ans.

L'organisation de la couverture sanitaire du stage incombe au président de la ligue organisatrice, en lien avec le médecin de ligue.

Il doit prévoir, au minimum :

- un téléphone disponible avec numéros d'urgence
- une trousse de secours



Commission Nationale Santé

La trousse de secours minimale :

- Désinfectant type hexomédine ou bétadine
- Pansements de plusieurs tailles
- Bandes de contentions cohésives type Coheban
- Bandes fines type nylex
- Compresses stériles
- Une paire de ciseaux
- Un spray de froid ou poche glaçante
- Quelques sucres
- Quelques paires de gant à Usage Unique

à ajuster en fonction du nombre prévu de participants